



Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Ville de Nîmes et du Conseil Départemental du Gard. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Ville de Nîmes and the Conseil Départemental du Gard. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

Tarifs en vigueur au 01/01/2018 / Rates in effect at 01/01/2018

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR * / TOURIST TAX PRICE *

Par personne et par nuit / Per person and per night

Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme
Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Price **
Palaces	3,08 €
★ ★ ★ ★ ★	2,00 €
★ ★ ★ ★ ☆	1,17 €
★ ★ ★ ☆ ☆	1,00 €
★ ★ ☆ ☆ ☆	0,83 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	0,67 €
Non classé / Unranked	0,33 €

Campings / Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarifs / Price **
★ ★ ★ ★ ★	0,22 €
★ ★ ★ ★ ☆	
★ ★ ★ ☆ ☆	
★ ★ ☆ ☆ ☆	0,22 €
★ ☆ ☆ ☆ ☆	
Non classé / Unranked	

(*) Le tarif applicable à l'hébergement est celui indiqué dans l'arrêté de répartition pris par la collectivité / The accommodation price is defined in the allocation order issued by the Community.

(**) Ce tarif inclut la taxe additionnelle du conseil départemental / This price includes the additional tax of the conseil départemental.

Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast

Tarif / Price **
Tarif unique / Fixed Price
0,67 €

CONDITIONS D'EXONÉRATION / TAX EXEMPTION

- Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :
- Les personnes mineures
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Ville
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 15 € par nuit.

- Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :
- Minors / People under 18
 - Seasonal contractors employed on the Municipality
 - People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing
 - The people who occupy premises the rent of which is lower than 15 € a night

Mairie de Nîmes

Direction des Finances - 10 rue de la Trésorerie - 30033 Nîmes Cedex 9

04 66 76 70 24 et 04 66 76 70 21 | nimes@taxesejour.fr | <https://nimes.taxesejour.fr>